



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Lutte et prévention

Question écrite n° 58674

#### Texte de la question

M Charles Fevre attire l'attention de M le ministre de la defense sur la recrudescence de l'insecurite en milieu rural, notamment au niveau des cambriolages. Sans meconnaitre les efforts deployes par les policiers ou gendarmes, il conviendrait de mobiliser les effectifs, voire de les renforcer, afin de mieux repondre aux besoins de securite des biens et des personnes. Il lui demande donc quelles mesures il compte prendre en ce sens en faveur du milieu rural.

#### Texte de la réponse

Reponse. - L'augmentation constante des effectifs de la gendarmerie depuis 1989 et la nouvelle organisation de son service sont de nature a accroitre l'efficacite de l'action de la gendarmerie dans sa lutte contre l'insecurite notamment en milieu rural. Ainsi, le Gouvernement a arrete un plan sur quatre ans portant sur la creation de 3 000 postes de sous-officiers et 1 000 postes de gendarmes auxiliaires pour la periode de 1990-1993. 70 militaires de la gendarmerie provenant des postes supprimees dans les unites en Allemagne completeront ce renforcement. Ces augmentations d'effectifs, qui traduisent un effort sans precedent dans ce domaine, ont permis notamment de renforcer les unites territoriales les plus sollicitees : depuis 1990, 1 078 brigades de gendarmerie ont ainsi vu leur potentiel accru par la mise en place de sous-officiers ou de gendarmes auxiliaires complementaires. Elles permettront a la gendarmerie de poursuivre la creation des pelotons de surveillance et d'intervention, tout en accentuant l'action entreprise en faveur des formations territoriales et des centres operationnels departementaux. Parallelement, la nouvelle organisation du service des unites, qui combinent desormais leurs efforts dans un cadre geographique elargi, permet de garantir a tout moment la qualite du service dans les zones rurales par un engagement plus rationnel des moyens, une meilleure coordination de l'action des unites et une reduction des delais d'intervention.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Fevre Charles](#)

**Circonscription :** - Union pour la democratie francaise

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 58674

**Rubrique :** Delinquance et criminalite

**Ministère interrogé :** defense

**Ministère attributaire :** defense

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 juin 1992, page 2477